L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.

CIRCULAIRE 132-26
Le 7 octobre 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
ATCO Ltd. (ACO.X)
Plan d'arrangement

La Bourse de Montréal (MX) et la CDCC souhaitent vous informer qu' Emera Inc. (« Emera » TSX: EMA; NYSE: EMA), ATCO Ltd. (« ATCO » TSX: ACO.X) et Canadian Utilities Limited («Canadian Utilities» TSX: CU) ont annoncé la conclusion d'une entente définitive (la « Transaction ») visant le regroupement d'Emera et de ATCO dans le cadre d'une fusion entre égaux réalisée entièrement par échange d'actions.

Selon les modalités de la transaction, Emera acquerra la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de ATCO. Les actionnaires de catégorie I recevront 0,865 action ordinaire d'Emera et une nouvelle action de catégorie I de ATCO (sous réserve de proratisation) pour chaque action de catégorie I de ATCO détenue.

Une circulaire d'information de la direction conjointe contenant des détails sur la transaction sera préparée et mise à la disposition des détenteurs de titres de ATCO, de Canadian Utilities et d'Emera en vue de l'assemblée extraordinaire des détenteurs de titres de chaque société, qui devrait avoir lieu au début de 2027.

La Transaction est assujettie à l'obtention de toutes les autorisations judiciaires, réglementaires et boursières requises, y compris les approbations de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta, de l'Alberta Utilities Commission, de la Federal Communications Commission des États-Unis, de la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis, de la Comisión Nacional Antimonopolio du Mexique, de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York, ainsi que toute confirmation ou approbation requise du Northwest Territories Public Utilities Board, et les approbations ou avis aux termes de la Loi sur la concurrence (Canada), de la Loi sur les transports au Canada, de la Foreign Acquisitions and Takeovers Act 1975 d'Australie, de la Competition and Consumer Act 2010 d'Australie, de la Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976 des États-Unis et du Committee on Foreign Investment in the United States.

La réalisation de la transaction est sous réserve de la satisfaction des conditions habituelles, notamment l'obtention des approbations requises des actionnaires, des tribunaux et des autorités réglementaires. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du troisième ou du quatrième trimestre de 2027.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur Général - Opérations de négociation et compensation de produits dérivés